

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUGINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

OU EN EST LA GUERRE

Tous ces temps derniers les dépêches anglaises, concernant la guerre Sud-Africaine, ont été autant de bulletins de victoire.

Le nombre de boers tués, blessés ou capturés, la quantité de bestiaux et de chevaux pris, était incalculable. A moins que comme dans les fêtes, ce soient les mêmes qui, sortant par un côté, rentrent par l'autre, les plaines du Transvaal et de l'Orange sont infiniment plus peuplées et plus fertiles que ne l'ont dit les géographes, — même anglais.

Une interview avec M. Fischer, délégué du Transvaal en Europe, nous a démontré que ces fruits surprenants étaient surtout des carottes. Nous n'en devons pas moins les admirer.

J'affirme, a dit M. Fischer, que quand un seul Boer tombe, vingt Anglais au moins sont tombés avant lui. Nous avons les preuves absolues que les généraux anglais, dans un but qu'il nous est indifférent de connaître, envoient des rapports où le nombre de nos tués et de nos blessés est follement exagéré, quintuplé, décuplé même ! Nous le savons bien, nous ! C'est que nous connaissons maintenant presque tous les combattants par leur nom.

« D'ailleurs, maintes fois, on a fait remarquer que si les chiffres télégraphiés par Lord Kitchener relativement à nos tués et à nos blessés correspondaient à des réalités, il y a longtemps qu'il n'y aurait plus d'armée boer. A une certaine bataille désastreuse pour nous, au dire des anglais, nous avons perdu en tout 2 tués et 3 blessés. »

Mais à ce compte, combien de temps doit encore durer cette guerre, contre laquelle s'élève la conscience publique du monde entier ?

« La guerre pourra durer des années et des années. Et le peuple anglais n'a qu'un moyen de mettre fin à cette guerre criminelle, c'est de donner libre cours aux sentiments de droiture qu'il y a en lui et de mettre les politiciens qui l'ont trompé hors d'état de nuire davantage ! »

Tels sont les propos intéressants tenus par un homme considérable qui n'a point à mentir pour capter l'électeur. Quand le président Krüger proclamait, avant la déclaration de guerre, que la « résistance des boers étonnerait le monde, » il ne mentait pas non plus et de plus il voyait juste.

Le monde a appris à estimer l'héroïque peuple du Transvaal et il se réjouit à la pensée que, par ce qu'elle coûte, cette guerre abominable ruine l'Angleterre et détruit son omnipotence.

Et vous verrez qu'ils capituleront, les Anglais, qu'ils mettront les pouces et que, dans le *Weld*, ils n'auront récolté ni la gloire, ni la fortune, mais une certaine dose de mépris public.

Ah ! que M. Chamberlain est donc un grand homme. C. J.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 23 décembre 1901 (matin).

M. Rolland, député des Pyrénées-Orientales, adresse une question au ministre des finances, se plaignant que les délais de paiement de l'impôt accordés aux contribuables des régions éprouvées par la crise viticole, n'étaient pas respectés.

M. Caillaux répond que les délais sont accordés dans la mesure du possible, et l'incident est clos.

La Chambre continue la discussion sur le secret du vote.

Par 344 voix contre 207, l'article 2 relatif à la cabine d'isolement est rejeté.

Le reste du projet est renvoyé à la commission.

Séance de l'après-midi

La Chambre vote son propre budget pour l'exercice 1902, et par 453 voix contre 2, le crédit proposé par la commission est adopté.

La Chambre adopte, après discussion, un projet relatif aux douzièmes provisoires.

Puis on discute les projets de loi relatifs à la cession par la caisse des dépôts et consignations et à l'amortissement des rentes 3 0/0 perpétuelles, et relativement à l'emprunt chinois.

Ce projet de loi est voté.
Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 25 décembre 1901

M. Rolland dépose sur le bureau du Sénat le rapport sur la proposition de loi relative au service de 2 ans.

Le Sénat reprend la discussion sur l'admission temporaire des blés.

Après une vive discussion et le rejet de plusieurs amendements, l'ensemble de l'article 2 du projet de loi est adopté.

Et la séance est levée.

Le cinquantenaire de Baudin

Le gouvernement de la République a solennellement célébré dimanche matin le cinquantenaire de la mort héroïque de Baudin.

A cette cérémonie qui a eu lieu au carrefour que forment la rue du Faubourg St-Antoine, l'avenue Ledru-Rollin, et la rue Traversière, où s'élève la statue de Baudin, assistaient le président de la République, les présidents des Chambres, le président du conseil, les ministres, et des délégations de sénateurs, de députés, le conseil général et le conseil municipal de Paris.

Une foule énorme composée des militants des partis républicains se pressait devant la statue.

MM. Fallières, Deschanel, Waldeck-Rousseau ont prononcé de beaux discours dans lesquels ils ont rappelé la vie et glorifié la mort de Baudin, tombé pour le Droit et la Liberté.

Des incidents tumultueux se sont ensuite produits contre les conseillers municipaux nationalistes notamment contre M. Dausset, président du conseil municipal de Paris.

Alors que la cérémonie était terminée et que le cortège officiel avait quitté les tribunes, M. Dausset voulut prononcer quelques paroles, mais la foule des républicains couvrit sa voix par de nombreux cris « A bas Dausset, à bas la calotte, vive la République. »

De fortes bousculades eurent lieu, mais la police put protéger les nationalistes qui se retirèrent alors devant le nombre des républicains qui considéraient comme une injure à la mémoire du vieux républicain Baudin, la participation des nationalistes à cette cérémonie démocratique.

Au Transvaal

Le général Dartneel a eu un engagement le 18 décembre près de Langberg, avec un commando fort de 800 hommes et 2 canons, sous les ordres de de Wet ; cet engagement a duré quatre heures.

Les Boers ont été repoussés grâce à l'intervention de la colonne Campbell, venant de Bethleem. Les Boers ont eu 5 tués, 20 blessés et 2 prisonniers. Les Anglais ont eu 5 tués et 14 blessés, dont 4 officiers.

Capture du commandant Prétorius

Parmi les 32 Boers commandés par Wolmarant, qui ont été faits prisonniers récem-

ment, il faut citer le commandant Prétorius, de l'artillerie de l'Orange. Les prisonniers sont des artilleurs et des hommes du commando de Middelburg.

INFORMATIONS

L'emprunt de 265 millions

Les résultats définitifs de la souscription à l'emprunt de 265 millions sont parvenus au ministère des finances, sauf pour trois arrondissements qui ne peuvent modifier ces résultats que dans une très légère proportion.

Les totaux établis par la direction du mouvement des fonds portent que l'emprunt a été couvert plus de vingt-quatre fois et demi, exactement 24 fois 72 centièmes.

A Paris seulement l'emprunt a été couvert plus de 23 fois.

Il a été versé dans les caisses du Trésor à Paris 933,315,000 francs.

Ce résultat est d'autant plus remarquable que c'est le premier emprunt émis au pair et que le faible écart existant entre le prix d'émission et les cours actuels de la rente 3 0/0 n'étaient pas faits pour tenter la spéculation.

Voici le relevé des grosses souscriptions des établissements de crédits et des banques privées :

Crédit foncier, 123 millions; Banque de Paris et des Pays-Bas, 99; Comptoir d'escompte, 96; Société générale 78; Crédit lyonnais, 76; Chambre syndicale des agents de change, 76; MM. de Rothschild frères, 43; MM. de Neufville, 39; Crédit industriel 27; Lazard frères, 25; Heine et Cie, 23; Vernes et Cie, 15; Hirsch, 12; Allard, 12; Crédit Algérien, 12; Banque française, 11 Stern et Cie, 11; Messein, Weil et Cie, 11.

Mouvement des vins en novembre 1901

La direction générale des contributions indirectes publie, pour le mois de novembre 1901 la statistique du relevé par département des quantités de vins enlevées de chez les récoltants, ainsi que les stocks existant chez les marchands en gros.

Pendant le mois de novembre, 4,181,896 hectolitres de vins sont sortis des chais des récoltants, ce qui porte à 12,800,000 hectolitres les quantités sorties depuis le commencement de la campagne (1^{er} septembre 1901) et le stock commercial inscrit, à la fin du mois, aux comptes des marchands en gros, pour l'ensemble de la France à 14,750,000 hectolitres.

Le stock existant chez les négociants des vingt-deux départements qui composent la région du Midi, s'élève à 6,250,000 hectolitres dont les plus importants comptent pour : la Gironde, 2,700,000 hectolitres l'Hérault, 1,300,000; l'Aude 590,000; le Gard, 462,000; les Pyrénées-Orientales, 287,000 les Hautes-Pyrénées, 123,000 ; les Basses-Pyrénées, 100,000 hectolitres.

Les stocks les plus faibles, pour l'ensemble de la France appartiennent aux Hautes-Alpes, 6,000 et au Lot, 10,000 hectolitres.

La lutte contre l'alcoolisme

Le général Tournier, commandant du 13^e corps, ayant remarqué une recrudescence inquiétante des punitions motivées par l'abus des boissons alcooliques, alors qu'au contraire il avait constaté une amélioration sensible à la suite de suppression de la vente des alcools dans les cantines, vient de faire paraître, au rapport, un ordre général prescrivant de lire, à 3 appels consécutifs, les punitions infligées pour ivrognerie.

Agression contre le Président des Etats-Unis

Pendant que le Président Roosevelt, se promenait avec lord Panncefote, l'ambassadeur britannique, vendredi soir, vers minuit dans Massachusetts, un inconnu s'est jeté sur le président et l'a frappé d'un formidable coup de poing en pleine poitrine.

Momentanément surpris, le président recula d'un pas, puis bondissant sur son agresseur, il l'étendit sans connaissance sur le trottoir d'un seul coup de poing.

La-dessus, M. Roosevelt et l'ambassadeur se sont mis à continuer leur promenade comme si rien ne s'était passé.

L'inconnu n'a pas été arrêté et le président n'a pas voulu donner suite à l'affaire.

Les drames de l'alcoolisme

Dans un accès de fureur alcoolique, le jeune Vialet, âgé de 19 ans, dit Rigolo, a assommé à coups de hache et de barre de fer M. Perret, 30 ans, père de cinq enfants, qui avait refusé de boire avec lui. M. et M^{me} Domy, voisins de M. Perret, qui voulaient porter secours au blessé ont été également assommés par l'énergumène. M. Perret est mort quelque temps après. M^{me} Domy est à l'agonie. Quant à M. Domy, son état est également alarmant. Arrêté presque aussitôt, le jeune Vialet a eu une attitude cynique, riant et plaisantant, comme s'il n'avait rien fait de mal. La foule a failli l'écharper lorsque les gendarmes le conduisaient à la prison.

Le crime de Corancez

Les débats de cette affaire sont terminés ; ils ont duré 9 jours.

Brière, accusé d'avoir tué ses cinq enfants, a été condamné hier soir à la peine de mort.

CHRONIQUE LOCALE

A l'occasion des fêtes de la Noël, le *Journal du Lot* ne paraîtra pas jeudi.

Vacances dans les écoles publiques du département du Lot

Les vacances du jour de l'an sont ainsi fixées dans le département du Lot :

Sortie le samedi 28 décembre courant, après la classe du soir.

Rentrée le vendredi 3 janvier 1902 à 8 heures du matin.

Chemin de fer d'Orléans

La Compagnie d'Orléans a l'honneur d'informer le public qu'elle vient de soumettre à l'homologation de l'Administration supérieure une disposition ayant pour objet le transport avec déclaration de valeurs et sous certaines conditions de bagages contenant des finances, des valeurs ou des objets d'art.

CAHORS

Rectification

Dans notre compte-rendu de la séance du conseil municipal de vendredi, par erreur nous avons fait dire à M. Mazières au sujet du renvoi aux commissions des demandes des congrégations : « Le conseil ne peut statuer ainsi sur cette motion, ne voulant pour sa part, prendre aucune responsabilité dans cette affaire ».

M. Mazières en réalité a déclaré que la commission qui s'était déjà occupée de la question des congrégations pensait qu'il y avait lieu d'attendre le maire et par suite qu'il convenait de faire pour les demandes

en autorisation formulées par les frères d'Arnis, les sœurs de St-Georges, etc., ce qu'on avait fait pour les demandes des Capucins et des Carmélites; de les renvoyer aux Commissions réunies.

C'était cette responsabilité de changer la décision de la Commission que M. Mazières n'a pas voulu prendre sur lui.

LA RÉD.

LES CONFÉRENCES DE LA MAIRIE

Dans un de nos précédents numéros, nous avons relaté en quelques lignes seulement la magnifique causerie que M. Roustan, professeur de philosophie au lycée Gambetta, a faite samedi 14 décembre dans la salle de la mairie de Cahors.

Aujourd'hui nous sommes heureux de publier l'analyse de cette conférence, brillante ouverture des cours publics institués dans notre ville.

PREMIÈRE CONFÉRENCE

1. — De la variabilité et du progrès des idées morales

En morale, comme en tout ordre d'étude, l'esprit scientifique nous commande d'observer des faits avant de construire des systèmes. Les faits qu'il convient d'observer ici sont les croyances morales des hommes de notre temps, croyances parfois exprimées par le journal, le roman, le théâtre, mais révélées surtout par les institutions, par les grands mouvements politiques, par les réformes juridiques, par toutes les innovations sociales (coopératives, universités populaires, ligues pour la paix, etc.). Le moraliste ne doit ni inventer la morale, ni la prêcher, mais la dégager de la conduite même de ses concitoyens.

A chaque époque les hommes conçoivent d'une certaine manière les rapports qu'ils doivent entretenir avec les groupes d'extension variable dont ils font partie : famille, ville, nation, race, etc. Les idées morales ont une date. Elles se multiplient en se précisant, si bien qu'aucun système ne peut les justifier toutes. Si on part d'un système, même très compréhensif, on ne rendra compte que d'un très petit nombre de croyances.

Cette thèse peut être vérifiée sur des exemples. Considérons un système très vaste et très en faveur comme l'évolutionnisme. C'est toute une philosophie et c'est une morale. L'évolutionnisme déclare que le bien et le mal consistent dans le rapport de nos actions avec l'intérêt social. Or les sociétés progressent par l'élimination des faibles, par une « Sélection naturelle ». Donc la charité, la pitié, la philanthropie s'exercent au détriment du bien-être général; ce sont des sentiments anti-sociaux et nuisibles. S'opposer à l'écrasement des faibles est injuste.

Il suffit d'énoncer cette conclusion, nettement dégagée d'ailleurs par les sociologues contemporains (Gustave Le Bon et Durkheim), pour faire apparaître l'étroitesse du système. Tous nous estimons qu'une société a le devoir de s'occuper des faibles, des enfants abandonnés, des incurables, des vieillards, qu'elle doit prendre à sa charge les blessés de la lutte. Si la nature est brutale, la société n'est-elle pas précisément instituée pour soustraire l'être humain aux calamités imméritées qui le menaceraient si la société n'existait pas? A l'idée de concurrence vitale nous opposons une autre idée, développée avec éloquence dans un livre récent, (*Solidarité* par Léon Bourgeois), l'idée de solidarité.

Considérons un autre grand système de morale, celui-ci d'origine religieuse, la morale évangélique. Le christianisme a donné au monde une morale très élevée, tellement nouvelle par rapport à la morale antique que tout aussitôt celle-ci est apparue incomplète et presque superficielle. Au lieu d'enseigner qu'on atteint le bonheur et la sagesse en suivant la nature et en écoutant la raison, les évangiles proclament que la nature est mauvaise, que le péché est dans notre chair, que la souffrance a plus de prix que le plaisir, qu'il faut non pas raisonner mais croire, non pas chercher son bonheur ici-bas, mais accepter ici-bas pauvreté et mortifications pour faire son salut.

Il est aisé de remarquer que cette morale, à cause même de son élévation, ignore le monde et se détourne du siècle. Et c'est pourquoi Tocqueville signale que si le christianisme a amélioré l'individu, il a exercé, surtout à sa naissance, très peu d'influence sur la marche de la société. Si nous considérons les grands mouvements d'idées de l'époque présente, nous pouvons facilement nous convaincre qu'ils n'ont pas leur origine dans le système moral chrétien. Ce ne sont pas des idées chrétiennes qui ont déterminé le mouvement démocratique et Joseph de Maistre est fondé à dire, de son point de vue, que la Révolution française est satanique dans son essence. Elle est en effet toute laïque. Laïque est aussi cette idée du progrès continu de l'humanité, idée à laquelle le développement de l'industrie en ce siècle a permis de prendre corps. Laïque est aussi le mouvement ouvrier, revendication du droit naturel contre le droit traditionnel. Laïque est encore le mouvement féministe, puisque tous les pères et docteurs de l'Eglise parlent de la femme comme d'un être inférieur. Ainsi la morale du renoncement et du sacrifice ne nous suffit plus. Notre siècle est égalitaire, épris de liberté. Nous voulons que la justice règne dans la société, c'est-à-dire dans ce monde-ci et non pas seulement dans l'autre.

Les remarques précédentes établissent que tous les systèmes sont provisoires et incomplets. Comment en serait-il autrement puisque les idées morales sont différentes suivant les époques et suivant les pays? Aucun acte n'est déclaré bon par tous les peuples. Disons-nous que la valeur morale est dans l'intention et non dans l'acte lui-même? Ce n'est pas une théorie universellement acceptée, puisque certaines races Polynésiennes condamnent l'homicide par imprudence plus sévèrement que le meurtre volontaire. Et ce ne sont pas seulement les peuples primitifs qui diffèrent des peuples civilisés sous le rapport de la morale. Les peuples civilisés diffèrent entre eux. Nos romans sont incompréhensibles aux Japonais à cause de leurs idées sur l'amour, sur la piété filiale, sur les devoirs de famille, etc. Bien plus, la morale varie avec les classes d'une même société, comme l'ont soutenu Ibsen et Su-

dermann (*Les Soutiens de la société; l'Honneur; le Foyer*.)

Il faut donc résolument laisser de côté les systèmes et recueillir et classer des croyances morales. Comme application de cette méthode, le conférencier se propose d'étudier les progrès de l'idée de justice dans l'époque actuelle.

A. M. F. Maratuech

Il me paraît que la question André est largement vidée.

Je pense que ce serait singulièrement abuser de la patience des lecteurs du *Journal du Lot*, que de perpétuer une polémique sans intérêt, désormais, pour eux.

Tel n'est pas votre avis!....

Je ne vois donc aucun inconvénient à préciser les points de mon entrefilet du 17 courant qui vous paraissent obscurs; cessera pour la dernière fois.

J'ai déjà déclaré, Monsieur, qu'en me parlant de M. F. Maratuech, que je n'ai pas l'honneur de connaître, on m'avait dit : « c'est un adversaire loyal. »

De cette affirmation j'avais logiquement conclu :

Puisqu'il est clair que M. Maratuech s'est trompé dans ses affirmations, il va loyalement reconnaître son erreur!

C'était une illusion!

Je précise selon votre désir : Votre feuille lança naguère contre M. André des insinuations dont vous ne niez pas la gravité.

Le passé de M. André, depuis 5 ans à Cahors, protestait déjà contre la conduite qu'on lui prêtait; mais il y a eu mieux : M. Quénardel, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, membre du Conseil d'administration de la *Tranquillité Mutuelle*, vérifia la caisse et déclara que les comptes étaient très régulièrement tenus, la caisse absolument exacte.

Il paraît que cela n'était pas suffisant, pour que le *Journal* de M. Maratuech déclarât s'être trompé... 1^{er} FAIT.

A plusieurs reprises votre feuille a déclaré que M. André collaborait au *Journal du Lot*; à plusieurs reprises également j'ai nié le fait. Le 21 Novembre 1901 notamment, j'écrivais :

« Contrairement à ce qu'avait affirmé une certaine presse, notre ami, M. André, ne collabora jamais au *Journal du Lot*, mais aujourd'hui... »

Et cependant le 1^{er} Décembre, sauf erreur, vous déclariez de façon très claire que M. André était le *Promeneur* du *Journal du Lot*... 2^e FAIT.

Malgré de nombreuses dénégations de ma part, vous avez persisté à attribuer, à tort, à M. André, un cahier de la déclaration des Droits de l'Homme qui contient... une coquille!

Voyez l'éditeur, il vous déclarera, comme il l'a fait à moi-même, que seul il a commandé la couverture, que seul, par conséquent il est responsable... de la coquille!... si vous ne voulez pas admettre l'erreur d'un typo, ce qui est plus probable!

M. André n'était intéressé dans cette affaire que comme auteur de la méthode d'écriture... intérieure.

Qu'importent les affirmations du *Journal du Lot*, M. Maratuech ne croit pas à la loyauté des autres et tout cela lui paraît « étrange »... 3^e FAIT.

Vous m'avez demandé de préciser les faits; voilà!... Prouvez maintenant que votre réputation n'est pas surfaite.

En tous cas, quoi que dise M. Maratuech je veux mettre un terme — dans les colonnes de ma feuille, — à cette polémique insipide, à moins que, dédaignant de faire dévier plus longtemps le débat, M. Maratuech ne revienne au point de départ : il s'agissait je le répète de l'intégrité de notre ami M. André.

En ce cas « on répondra ».

A. C.

CERCLE RÉPUBLICAIN

Les membres du Cercle républicain sont convoqués en assemblée générale pour samedi prochain 23 courant, à 8 h. 1/2 du soir, dans une des salles du Cercle.

Orphéon de Cahors

Arbre de Noël du 29 décembre

Le concert qui précédera la distribution des vêtements et des jouets aux enfants pauvres de la Ville commencera à 3 heures précises.

Le parterre sera réservé aux familles des enfants qui participent à l'arbre de Noël. La carte d'entrée sera rigoureusement exigée et devra être remise au moment de la distribution.

La commission de l'Orphéon a l'honneur d'informer messieurs les membres patrons que les loges et les premières leur seront réservées; en prévision de l'affluence elle les engage à retenir leur place à l'avance chez M. Larrieu, concierge du Théâtre.

CORRESPONDANCE

Nous recevons la lettre suivante de M. le maire de Carnac-Rouffiac :

Carnac-Rouffiac, le 20 décembre 1901.

Monsieur le Directeur

Le *Journal du Lot* dans son N° du 14 décembre publie un article paru dans la *Dépêche* du 12 sous le titre de Vandales ou Malfaiteurs, et dans lequel je suis mis en cause. J'ai déjà répondu à la *Dépêche*, et vous pourrez voir par ma lettre le cas qu'il faut faire de l'histoire de brigands qu'elle a racontée.

Pour vous, Monsieur, qui faites suivre l'article de ce journal de réflexions plus que désobligeantes pour la commune de Carnac, et le Maire qui l'administre, il m'appartient de vous dire :

1° Qu'aucune Institutrice laïque parmi les cinq qui se sont succédées chez nous depuis deux mois et demi ne m'a jamais porté de plaintes.

2° Qu'aucun dégat n'a été constaté dans la salle d'École, ni aucun cri entendu au dehors.

3° Que la commune de Carnac a toujours respecté les femmes et les jeunes filles timides ou non, y compris les Institutrices, beaucoup plus que vous n'avez respecté la vérité.

4° Que si, dans cette affaire ridicule méchamment inventée par un correspondant maladroit il y a des victimes ayant le droit de se plaindre, c'est plutôt nous, Monsieur que vous avez grossièrement insultés; et nous nous plaindrons hautement si les mots de : « Stupides » et de « Lâches » sortis de votre plume avaient pu nous atteindre.

Je vous prie et au besoin vous requiers de publier cette réponse dans votre prochain N° conformément à la loi.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble serviteur.

H. MOLINIÉ
maire de Carnac-Rouffiac

Celui qui, pour M. le maire de Carnac-Rouffiac a écrit la lettre précitée aurait pu, ce nous semble, être à notre égard plus convenable.

Car nous n'aimons pas beaucoup ces sortes de rectifications et dans tous les cas, de tout autre, si toutefois il était responsable, nous ne les supporterions pas.

M. le maire de Carnac-Rouffiac a cru de bonne politique de signer et de nous envoyer une lettre qu'en son nom on a émaillée de réflexions plutôt injurieuses pour nous.

M. le maire a eu tort, il aurait dû attendre que les enquêtes ouvertes soient terminées avant de nous faire donner un démenti quelconque.

Cependant, nous tenons à relever un point de cette lettre.

M. le Maire de Carnac-Rouffiac nous fait dire que les réflexions que contenait notre article paru le 14 dans le *Journal du Lot*, sont désobligeantes pour la commune et pour lui.

Que M. le maire relise ou se fasse relire notre article et il comprendra qu'il n'y a rien de désobligeant pour les honnêtes gens de la commune, ni pour lui; il verra que nous ne qualifions sévèrement que ceux qui ont commis du désordre, que ceux qui ont voulu effrayer l'Institutrice, par des procédés peu dignes d'honnêtes gens.

Or si les faits que sur la foi de notre confrère la *Dépêche*, nous avons reproduits, sont exacts, M. le maire de Carnac-Rouffiac pensera sans doute comme nous, qu'il n'y a qu'une façon, celle que nous avons employée, de qualifier sévèrement les auteurs des faits incriminés.

C'est simple, et il ne s'agit pas d'être un savant, n'est-ce pas M. le maire, pour comprendre ce raisonnement, et pour traduire convenablement notre pensée exprimée dans le *Journal du Lot* du 14 décembre.

Dès lors, il n'appartient à personne, pas même à M. le maire de Carnac-Rouffiac, de prendre pour son compte les qualificatifs sévères que nous avons adressés à ceux qui se seraient rendus coupables des faits rapportés par la *Dépêche* et le *Journal du Lot* et c'est pourquoi nous trouvons étrange que

M. le maire de Carnac-Rouffiac, ait signé lettre que l'on peut lire plus haut.

Car nous répétons, que si nous avons traité durement les auteurs des plaisanteries de mauvais goût dont M^{lle} l'Institutrice de Carnac-Rouffiac a été la victime, les autres habitants de la commune et M. le maire n'ont pas à se solidariser avec ces individus.

Voilà ce que nous tenions à relever dans la lettre que M. le maire nous adresse.

Quant aux autres passages de cette lettre, nous n'en dirons rien : il appartient maintenant à l'administration compétente et au parquet de poursuivre l'affaire, et nous savons que ni l'un ni l'autre ne failliront à ce devoir.

M. le maire de Carnac-Rouffiac, préparez-vous à tailler votre bonne plume pour répondre à leur enquête!

LA RÉD.

Aviron Cadurcien

Dans sa réunion générale d'hier 23 décembre la Société « l'Aviron Cadurcien » a composé ainsi qu'il suit son bureau pour l'année 1902 :

Président : M. Fayret
Vice-Président : M. Castets
Secrétaire : M. Cazard.
Trésorier : M. Chaumont
Lieutenant d'entraînement : M. Agié Léon
Membres du conseil d'administration : MM. Contou Edouard, Rivière, Bouzerand.

Musique du 7^e

En raison des congès du jour de l'an les concerts militaires des 29 décembre et 2 janvier 1902 n'auront pas lieu.

Le programme du dimanche 5 janvier sera le même que celui du 26 décembre.

Théâtre des Variétés

DIRECTION DONVILLE. — ALLÉES FÉNELON
Mardi 24 décembre 1901 à l'occasion de la veille de la Noël

La Marâtre de Pibrac, ou la vie de Ste-Germaine, drame en 2 actes.

Premier prix de Rome, vaudeville en 1 acte.

On commencera par : Pour le drapeau, pièce dramatique en 1 acte.

Mercredi 25 décembre, à l'occasion de la Noël deux grandes représentations

A 2 h. 1/2, matinée populaire à moitié prix.
Geneviève de Brabant, drame en 5 actes de M. Donville.

Le soir à 8 heures à prix ordinaires :
Le Roi des Montagnes, drame en 3 actes.

Les Deux Bossus, vaudeville en 1 acte.
La salle est chauffée.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
Du 21 au 24 décembre 1901

Naissance

Sémirot Germaine-Marguerite, rue St-Barthélemy, 2.

Publications de mariages

Vaurès Calixte, dit Emile, limonadier et Peyrus Marie-Zoé-Laure, s. p.

Peyre Henri-Marius-Louis, commis de direction des contributions indirectes et Calvet Lucie, dite Félicie, s. p.

Desprat Joseph, maçon et Périé Antoinette, sans profession.

Bouchies Camille-Charles-Antoine, sergent au 4^e régiment d'infanterie coloniale et Périé Marie, s. p.

De Valon Joseph-Pierre-Raymond, capitaine au 4^e zouaves et de Valon Claire-Louise-Eugénie-Napoléone, s. p.

Vayssières Louis, boulanger et Baillagou Léontine, cuisinière.

Gleye Jean-Louis, professeur de gymnastique et Carrère Antoinette-Bernarde, sans profession.

Delon François-Etienne, cultivateur et Boudet Euphrasie, s. p.

Décès

Venès Pierre, dit Alexis, sans profession, 71 ans, rue du Lycée, 12.

Tulet Jean, cultivateur, 70 ans, à Larozière.

Musique du 7^{me} de ligne
PROGRAMME DU 26 DÉCEMBRE
De 3 à 4 heures. Allées Fénélon

Allegro militaire,	Ganne.
L'Ambassadrice (ouverture),	Auber.
Vénétia (valse),	Desormes.
Les Pantins de Violette (fant.),	Adam.
Marche militaire n° 1,	Schubert.

Arrondissement de Cahors

PUY-L'ÉVÈQUE. — Nécrologie. — On annonce la mort de M. Pons, entrepreneur, président de la société de secours mutuels de Puy-l'Évêque.

M. Pons était un fervent républicain, et un homme de bien ; ses convictions étaient d'une sincérité qui forçait le respect de tous ses adversaires, et sa bonté était grande.

Il laisse dans notre commune d'unanimes regrets.

A sa famille nous adressons nos sincères condoléances.

COURS. — Les sangliers. — Le 20 décembre, notre paisible commune a été mise en émoi par de grands cris poussés par un grand nombre d'habitants de la commune.

Un ours disait-on était dans la commune, et en effet on pouvait voir parcourir les champs une grosse bête, franchissant murs, clôtures, s'enfuir du côté de Valroufié.

Mais nul n'a pu reconnaître à quelle race appartenait l'animal ; on croit toutefois que c'était un sanglier.

LE BOULVÉ. — Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni dimanche 21 décembre pour donner son avis au sujet de la demande d'autorisation faite par les sœurs de la Miséricorde ; un avis favorable a été donné sans discussion.

M. Lagard, ancien maire, seul n'a pas voté.

Voilà le républicanisme de notre conseil municipal.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — Audience du 21 décembre :

Après plusieurs condamnations pour délits de chasse sans permis ou avec engins prohibés une seule affaire est ajournée.

Marcel Delluc, vingt-cinq ans, de Rudelle, poursuivi pour vol de poulets, est condamné à 50 fr. d'amende (loi Bérenger).

Instruction primaire. — Par décision du 19 décembre 1901, Mlle Boyssel est déléguée dans les fonctions d'institutrice supplémentaire auxiliaire à l'école primaire publique maternelle de Figeac, en remplacement de Mme Gasc, en congé.

Bureau de bienfaisance. — A l'approche de la nouvelle année, la commission administrative du bureau de bienfaisance, après avoir rendu compte de la gestion de 1901, fait appel aux sentiments de bienfaisance et de solidarité des habitants de Figeac, en vue de soulager les malheureux. Comme chaque année, un délégué de la commission assisté d'une religieuse et d'un membre du clergé, va se présenter incessamment à domicile pour recueillir les souscriptions. Cet appel, nous en avons le ferme espoir, sera entendu.

Médaille d'argent. — Par décret en date du 13 décembre, le ministre de l'intérieur vient d'accorder une médaille d'argent de

1re classe à M. Murat Pierre, agent de police à Figeac qui fut blessé en tentant d'arrêter des chevaux emportés.

CUZAC. — Conférence. — M. Campagne, vétérinaire sanitaire à Figeac, fera le dimanche 29 décembre courant, à la mairie de notre commune, de onze heures du matin à midi, une conférence publique. Sujet : « Des moyens de prévenir et de guérir le rouget des porcs par l'emploi du sérum du professeur Leclainche. »

CARAYAC. — Cours d'adultes. — Un cours d'adultes pour les garçons est ouvert depuis le commencement de ce mois. Il est absolument gratuit.

Arrondissement de Gourdon

SARRAZAC. — Les Congrégations. — Nous avons applaudi à l'énergique foi républicaine des sept conseillers municipaux de Sarrazac qui ont su faire leur devoir en donnant un avis défavorable contre la congrégation, des frères du Saint-Viateur.

Nos édiles sont appelés à compléter leur œuvre d'épuration cléricale !

Dimanche prochain, le conseil se réunira et son ordre du jour comprend l'avis à donner sur les sœurs du couvent de l'Hôpital-Saint-Jean et Sarrazac, (Ordre de Jésus de Vaylats).

Nous avons la conviction que la majorité républicaine ne se laissera pas entamer et que le curé de l'Hôpital en sera pour ses frais !

Il a beau se flatter d'avoir gagné deux voix en faveur de ses protégés, pour décider quelques conseillers à grossir sa majorité factice, les votes lui prouveront que les républicains du conseil ne sont pas à ses ordres !

Nous adjurons les citoyens de se rendre très nombreux à la mairie pour connaître les votes de nos représentants municipaux.

SARRAZAC. — Vol de truffes. — Il y a quelques jours un sieur L. regagnant son domicile vers neuf heures du soir, fut surpris d'apercevoir dans les truffières du sieur Lavielle une lumière qui ne faisait que se montrer quelques secondes pour disparaître ensuite.

Il en approcha doucement et vit un voleur avec truie, panier au bras, caver les truffes tout près de la route et les ramasser à l'aide d'une lanterne qu'il dissimulait dans sa poche. Le sieur L... reconnut le voleur, et il affirma le lendemain à quelques personnes lui avoir vu ramasser huit truffes tout près de lui.

Le propriétaire des truffières a porté plainte au parquet de Gourdon, et si le sieur L... ne dénonce pas ce malfaiteur, il sera lui-même poursuivi.

De graves soupçons pèsent sur un homme des environs de l'Hôpital-Saint-Jean, qui, dit-on n'en serait pas à son premier larcin.

CAVAGNAC. — Les congrégations. — Dans sa dernière séance, le conseil municipal de Cavaignac a voté à l'unanimité de tous les membres présents moins une voix, un avis défavorable aux congréganistes qui tiennent l'école privée. Nous espérons que les communes voisines sauront suivre l'exemple qui leur est donné par les municipalités républicaines.

ANÉMIE.

Elle n'avait pas d'appétit et dépérissait à vue d'œil.

Nous prenons plaisir à relater, dans la lettre suivante, le cas d'une petite fille qui souffrait de faiblesse et d'anémie.

Rignat (Ain) 14 mars 1901.

Messieurs. L'anémie dont souffrait ma fillette la laissait sans forces ; elle n'avait plus d'appétit et dépérissait. Elle était triste, n'avait plus de



Fillette CARTIER

goût à rien. Son état qui empirait de jour en jour nous inspirait les plus vives inquiétudes.

Ayant entendu parler de l'Emulsion Scott comme du meilleur remède pour toutes les maladies des enfants j'y eus recours. Peu de temps après, je pouvais déjà noter un mieux sensible dans la santé de ma fillette. Elle acceptait parfaitement votre Emulsion Scott dont je lui continuai le traitement jusqu'à complète guérison. Mon enfant va bien maintenant : son appétit, ses forces, sa gaieté ont reparu grâce à votre excellente préparation. Cartier.

Il est vraiment agréable de voir comment l'Emulsion Scott restaure la santé ; chose plus agréable encore, c'est que chacun peut se procurer l'Emulsion Scott et profiter de ses remarquables propriétés médicales. Une seule chose est nécessaire pour cela : c'est de bien vous méfier des préparations inférieures qui ne sont pas plus comparables à l'Emulsion Scott qu'un vin fraudé pourrait l'être à un bon vieux vin d'un cru renommé. Il faut que vous insistiez pour avoir la véritable Emulsion Scott reconnaissable à notre marque de fabrique de l'homme tenant un gros poisson sur son épaule ; les résultats obtenus seront alors on ne peut plus satisfaisants, soyez en assurés.

L'Emulsion Scott se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. Un échantillon d'essai, fac-similé de nos flacons, sera envoyé franco contre 0 fr. 75 de timbres adressés à MM. Delouche et Cie, 2, place Vendôme. Paris.

BULLETIN FINANCIER

Le marché des fonds d'Etats est aujourd'hui mal impressionné par la baisse des rentes Argentines et Brésiliennes, nous avons à constater sur ces valeurs un recul assez sensible.

Le grand succès de l'Emprunt, dont les résultats ont été donnés dès hier, avait été escompté, aussi devant le fait accompli, nos rentes comme cela arrive souvent faibli.

Le 3 8/0 revient à 100.15 ; le 3 1/2 0/0 à 101.20 et l'amortissable à 99.90.

Nos Sociétés de Crédit ont assez bien résisté au mouvement de baisse. Le Crédit Foncier est à 717. Le Comptoir National d'Escompte à 570 ; le Crédit Lyonnais à 993 et la Société Générale à 607.

Nos chemins sont fermes sans changement ; le Lyon à 1550 ; le Midi à 1330 ; le Nord à 1960 ; l'Orléans à 1605.

Le Suez cote 3783.

Parmi les fonds étrangers : l'Extérieure recule à 75.50 ; l'Italien à 100.95 ; le Portugais à 27.20. Le Russe 3 0/0 1891 est plutôt ferme à 85, le Trésor D cloture à 24.92 et la Banque Ottomane à 526.

Bibliographie

LA NATURE, Revue des sciences illustrées. Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Co, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.) 6^e.

Sommaire du n° 1491, du 21 décembre 1901.

Les cadenas des coffres indiens, par Albert Tissandier. — La sérothérapie dans la typhoïde, par le Dr A. Cartaz. — Exposition de l'alcool par Lucien Périssé. — Troisième Congrès international de défense contre la grêle par J.-R. Plumandon. — La vie aux grandes altitudes et les ascensions scientifiques, par le Dr Lugol. — Réveillons et capacité stomacale, par Victor de Clèves. — Les microbes fossiles, par Henri Copin. — A l'école polytechnique, par H. de P. — Académie des sciences : séance du 16 décembre 1901, par Ch. de Villedeuil. — L'arithmographe Troncet, par J.-F. Gall. — Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
22 Dim.	+ 4	+ 3	741	Beau
23 Lundi	+ 2.5	+ 2	758	Beau
24 Mardi	+ 6	+ 1	747.5	Pluie

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable: Variable

D^r HERBEAU.

Changement de propriétaire

Monsieur BESSON, à l'honneur d'informer le public qu'il vient de se rendre acquéreur du GRAND CAFÉ DE LA COMÉDIE, tenu jusqu'à ce jour par M. Babec.

Messieurs les consommateurs trouveront dans cet établissement des consommations de 1^{er} choix et des liqueurs de marque.

SPÉCIALITÉS DE BIÈRES FRANÇAISE, BRUNE ET BLONDE

LE

PUITS QUI PARLE

Par JEANNE SANDOL

XXVII

Aujourd'hui, un arrangement plein de goût remplace le désordre d'autrefois. Les meubles les rideaux de vieilles perse aux nuances éclatantes et douces, s'harmonisent avec le ton gris des anciennes boiseries. Des vases où s'épanouissent des gerbes de fleurs d'automne mettent leur note gaie dans cet intérieur si complètement transformé. Pierre, étonné, cherche des yeux à retrouver quelque ancienne trace du passé dont sa mémoire a gardé le souvenir. Rien ! tout a disparu, tout est changé. Un meuble pourtant, le même hélas ! le seul qui indiquât, dans ce sanctuaire de la science, la présence d'une femme. Un piano !... Le piano de Geneviève est toujours là... En le revoyant, Pierre se trouble ; cette souffrance qu'il redoutait, et dont il avait parlé à Jacques, le saisit...

Pourquoi a-t-il cédé à ce désir insensé et ridicule de son ami ? Pourquoi surtout venait-il infliger à cette jeune fille le supplice de sa vue ?... Il était évident que, lors de sa dernière visite, elle l'avait fui, ne pouvant sup-

porter la présence de celui qu'elle haïssait de bon droit.

Eh bien ! il en est temps encore, la solitude dans laquelle on le laisse facilitera son évasion ; il peut se soustraire à cette pénible obligation. Une porte-fenêtre s'ouvre sur le jardin, personne ne se montre, il va s'éloigner ; n'a-t-il pas, d'ailleurs, une excuse toute prête à faire valoir auprès de son ami. Jacques, le premier, n'a point été fidèle au rendez-vous. Une des distractions habituelles du savant lui aurait fait oublier la présence au salon de Pierre Dérouville ; il est donc libre d'obéir au désir qui le presse de s'éloigner.

Tout à fait résolu, Pierre se dispose à gagner la porte donnant sur le jardin, lorsque, soudain, il est cloué à sa place. Cette porte vient de s'ouvrir, une ombre se dresse et s'interpose dans la baie lumineuse. Comme autant de flèches d'or, les rayons du couchant viennent frapper le seuil sur lequel une femme se tient debout. Le poudroiement de flammes qui l'enveloppe et la baigne ne permet pas d'abord de distinguer ses traits. Sa silhouette seule se dessine en noir sur le fond rouge du ciel embrasé. Mais la voilure qui s'avance, laissant vide derrière elle le cadre lumineux ; elle est au milieu du salon ; en passant ainsi de cet éclat de lumière à la demi-obscurité, ses yeux éblouis ne distinguent rien.

Mais Pierre, dont la vue est familiarisée avec l'ombre, demeure fasciné, éperdu ! Paralysé par la surprise et l'émotion, il reste immobile à la place qu'il occupe... Elle ! se dit-il ; la jeune inconnue qu'il a tant cherchée et

dont le souvenir depuis Bagnères ne l'a jamais quitté, Elle ! ici... Mais est-ce bien elle ?... Un mirage trompeur se produit, il va s'effacer, disparaître. Non, ce n'est ni un mirage ni un songe ; cette vision est réelle, elle existe bien dans toute la vérité de son charme et de sa grâce.

Une robe de laine blanche d'un tissu moelleux dessine la taille élégante et souple de la jeune femme. Une bande étroite, aux fins réseaux d'argent, ferme le corsage autour du cou qu'il entoure comme un collier ; les manches demi-courtes laissent les bras libres et nus... Aux poignets s'enroulent deux cercles d'argent finement ciselés. Le front est bas ; la tête petite, comme celle de la Diane antique, se couronne d'un nœud de cheveux de couleur d'or bruni.

Telle Pierre l'avait déjà vue, elle se montre à lui en ce moment. Caché pour ainsi dire, la situation de Pierre le rend irrésolu, incertain. Va-t-il se montrer ?... Va-t-il, sans préparation aucune, apparaître à cette étrangère dont la présence chez M. Davillier est pour lui inexplicable ?... C'est sans doute cette amie de Geneviève dont Jacques lui a parlé, qui vient la chercher pour la conduire à l'Opéra... Quel singulier hasard !... Combien la destinée est bizarre... retrouver ici cette jeune femme !... Hélas ! ne la retrouve-t-il que pour souffrir encore ?... Son sacrifice était accompli, il allait partir pour l'oublier... et elle était là ?... Par sa présence inattendue, elle semblait lui dire : « Malgré toi, je resterai maîtresse de ton cœur... »

Cependant la jeune femme consultait l'heure de la pendule ; évidemment elle attendait quelqu'un. S'étant rapprochée de la fenêtre, les plis de sa robe avaient effleuré Pierre en passant. Elle s'était posée contre les vitres regardant au dehors ; un doux sourire éclairait son profil un peu grave ; de son doigt levé, elle fit un signe, c'était un appel.

Aussitôt la porte se rouvrit toute grande et une belle enfant se précipitant, vint se suspendre à son cou.

— Juliette sera sage, elle ne pleurera pas, dit la petite fille en regardant tristement la toilette de la jeune femme, et devinant qu'elle va rester seule avec sa bonne.

Ah ! cette enfant, Pierre allait l'oublier ; sans elle, il allait peut-être rouvrir son cœur à l'espérance.

Mais les minutes s'écoulaient, il ne peut rester plus longtemps dans une position si fautive. Se servant alors de tout son tact d'homme du monde, profitant de l'instant où l'enfant absorbe la jeune femme, il se présente inopinément devant elle. Il est maintenant en pleine lumière, son visage est fort pâle, et malgré tout son désir de rester correctement poli, une émotion violente noue ses lèvres et le prive de la parole. Il ne la retrouve enfin que pour dire d'une voix méconnaissable :

— Vous ! Vous ici ?... Ah ! madame pardonnez ma présence et mon trouble...

(A suivre.)

MADemoiselle
MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING
(Traduit de l'anglais par CH. BERNARD DEROSNE)

PREMIÈRE PARTIE
UN JOLI TÉNOR

III
Romance à deux voix

Et, s'adressant à Catherine avec un accent de passion réel, il s'écria, en lui pressant les mains et en la regardant dans les yeux :

— Catherine, quoi qu'il advienne, en bien comme en mal, tu ne te dédiras pas. Dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, tu es à moi.

Pour la première fois, elle le regarda, elle aussi, dans les yeux.

Elle était pâle, mais sa voix ne tremblait plus, et lentement elle répéta ces paroles, d'un ton ferme :

— A toi, Gaston, rien qu'à toi. Dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, à toi, et pour la vie.

Cette fois, c'était bien dit, et gravement,

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

solennellement, Catherine Dangerfield avait juré d'être la femme de Gaston Dantrée.

IV

Avant déjeuner

Le jour n'était pas tout à fait venu, quand les hôtes de sir John Dangerfield retournèrent chez eux, et, dans les salons, l'escalier, le vestibule, les lampes brûlaient encore, répandant leur lumière sur les fleurs, les tapisseries, les restes de la fête.

Quant à Mme Vavator, elle remonta dans sa chambre en fredonnant le duo de Bertrand et Raimbaud.

Ses yeux brillaient d'un éclat pervers et elle était rouge comme un petit coq.

En somme, elle triomphait.

Tout marchait à merveille, et bientôt la dette dont elle attendait depuis si longtemps le paiement allait être acquittée en espèces sonnantes.

Elle ferait de Dangerfield ce qu'elle voudrait elle le savait, et Dantrée était l'homme qu'elle aurait elle-même choisi entre tous pour le fiancé de Catherine.

— Pauvre vieux sir John ! se dit-elle à elle-même d'un air enjôlé. Je suis véritablement peinée pour lui. Il ne m'a jamais fait de mal, ce pauvre ami !... Comme il cachait mal l'horreur que je lui inspire, le vieux nigaud !... Si sa fille n'avait pas été absorbée dans la contemplation de son cabotin, elle n'aurait pas manqué de s'en apercevoir... Il est probable que Dantrée a fait sa déclaration dans la serre. Quelle bonne plaisanterie, après tout, de

la laisser l'épouser et de ne parler qu'après !... Je crois bien que j'attendrai jusqu'au jour de la noce. Ah ! Milady !... Milady !... Vous étiez une grande dame !... hautaine !... superbe !... de votre temps, mais vous êtes morte et oubliée maintenant, et la petite Henriette est encore de ce monde. Elle se porte même joliment bien, et vous hait morte comme elle vous haïssait vivante !

Le feu brûlait encore dans la cheminée, les bougies flambaient.

Elle écarta le rideau de la fenêtre et regarda dehors.

Les ormes et les hêtres se courbaient sous le souffle du vent qui, en passant à travers leur feuillage, imitait le bruit de la mer.

Elle laissa tomber le rideau en frissonnant et s'éloigna de la fenêtre.

Comme c'est laid l'automne, murmura-t-elle, cela fait penser à la vieillesse... à la mort. Vivrai-je assez pour arriver à la vieillesse, et me restera-t-il assez d'argent pour payer les pauvres diables qui devront m'adoucir les horreurs au dernier voyage ?... Cette visite au comté de Sussex me donnera certainement la richesse, comme elle me donnera la vengeance. Et quand tout sera fini je retournerai à Paris, car il n'y a, en somme, que Paris, et c'est là que je veux finir. Que ma vie doit être longue ou courte, je veux qu'elle soit amusante. Alors, Milady, j'irai vous rejoindre enfin et j'emporterai mon secret avec moi au Père-Lachaise. J'ai toujours eu un faible pour ce grand diable de cimetière.

Elle traversa la chambre et passa dans le

petit cabinet où avaient été déposées ses malles : elle en ouvrit une et y prit un cahier de papier à cigarette, et un petit étui brodé qui contenait du tabac.

— Inutile de se mettre au lit, pensa-t-elle. Je ne dors jamais à ces heures ; une cigarette me calmerait mieux que le sommeil.

Elle commença par rouler une demi-douzaine de cigarettes, puis, se renversant sur un fauteuil, ses deux petits pieds appuyés sur le garde-feu, elle se mit à fumer.

Toutes ces cigarettes y passèrent. Les pâles clartés de l'aurore commençaient à pénétrer dans la chambre, quand elle jeta dans le feu la cendre de la dernière.

Elle se leva en baillant, éteignit les bougies et tira le rideau.

Sous le jour terne qu'il faisait, Mme Vavator paraissait de dix années plus âgée que la veille au soir.

Quelle affreuse matinée ! et quelle triste mine je dois avoir ! Le capitaine de Vere m'a fait des compliments hier soir ; il est amoureux de moi, je crois, autant du moins qu'un dragon peut l'être, s'il me voyait, ce matin !... Je ferais peut-être bien de me mettre au lit, au fait.

Elle se coucha et presque tout de suite s'endormit.

Quand l'horloge sonna dix heures un quart, elle se leva, s'habilla d'un peignoir en cachemire rose et descendit.

(A suivre.)

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13 quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2334 du 21 décembre 1901.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

NOS GRAVURES. — Paris : Le salon annuel de l'Automobile, du Cycle et des Sports, au Grand Palais : Vue d'ensemble. — Exposition des maisons Gillet-Forest, Cotteteau, Schaudel, Dietrich, Boyer et Mors.

L'œuvre du joyeux Noël : La visite des enfants riches aux enfants pauvres.

La nouvelle machine à écrire pour les aveugles, de M. Dussaud : Aveugle écrivant avec la machine à écrire Braille (ancien système). — La règle Dussaud ouverte et fermée. — Aveugle écrivant et corrigeant leurs textes avec la règle Dussaud.

Départements : M. Sully Prudhomme recevant chez lui, à Aulnay, le bureau de l'Académie française, venue complimenter au sujet du Prix Nobel, qui vient de lui être attribué.

L'affaire Brière, à Chartres (Croquis d'audience, par M. L. Malteste) : Le procureur Voisin et son substitut. — Le président des assises, M^e Paul Comby, défenseur de l'accusé. — Brière. — Jurés, témoins, etc.

Algérie : La Mission Franco-Marocaine, à Alger.

Bulgarie : Le brigandage dans les Balkans : Miss Stone. — Le chef de la Police et ses agents. — Monastère fortifié. — Site champêtre et paysans dans les Balkans.

Italie : Coutumes populaires : Paysans venant apporter des dons à leur Seigneur, à l'occasion des fêtes de Noël.

Allemagne : Le nouveau locomoteur électrique à grande vitesse.

Navigation : Le « Svanen », bateau amphibie de l'ingénieur Magnell.

Beaux-Arts : L'amône, tableau de M. J. Boquer.

Portraits : Comte Robert de Montesquiou. — M. Nobel. — M. Dussaud. — Le Dr Gilbert. — M. Loicq de Lobel.

Monuments et Statuts : Monument de Mgr d'Adrom. — Buste de M. Dutier.

Sport : Une passe. — La mèche.

La revue comique, par Jehan Testevuide.

TEXTE. — Chroniques : Courrier de Paris, par M. Emile Faguet ; Le prix Nobel, par L. de Montarlot ; Le salon annuel de l'Automobilisme, du Cycle et des Sports, au Grand Palais ; La nouvelle machine à écrire pour aveugle, par Maurice Gérard ; le Brigandage dans les Balkans, par Noël Nozeroy ; Les portraits de l'enfant, par H. de Noussanne ; Sport, par Fernand Fos ; Théâtres, par H. Lemaire.

Explication des gravures, Echecs, Rébus, Revue comique, Petit courrier des théâtres, Les livres nouveaux.

SUPPLÉMENT

La Femme et le Monde

Gravures : Les princesses et princesses à marier (Portraits, texte, par H. de F. — Les jolies femmes de Paris et comment elles s'habillent. — Mme Hading, dans « la Pompadour ».

Texte : La nuit de Noël, conte ; Nos ouvrages de Dames : Petit carnet de « La Femme et le Monde » ; Concours ; « L'âme orpheline », roman, Illustrations de Simont.

Le numéro avec son supplément : 50 centimes.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1516^e livraison (21 décembre 1901).

Fille de Rois, par Pierre Maël. — La Cité impériale des fils du Ciel, par Et. Leroux. — Blocs de lait, par Ch. Thiabaud. — L'Ouragan, par A. Melandri. — Les Timbres-poste, par Lucien d'Elne.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. six mois 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain 79, Paris, 6^e.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du n^o 51 (21 décembre 1901).

1^o La chute de l'empire de Rabah, par M. Emile Gentil.

2^o A travers le monde : Falaises vives et falaises mortes de la Somme.

3^o La lutte économique : La concurrence des voies ferrées en Afrique occidentale.

4^o Les Revues étrangères : Les Sources du Kafue (Géographical Journal, Londres). — L'industrie forestière dans l'est africain allemand (Deutsche Kolonial Zeitung, Berlin) — Le budget de l'Etat du Congo (Le Mouvement Géographique, Bruxelles).

Abonnements : France, un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale, un an, 28 fr. Six mois, 15 fr. Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, Paris, 6^e.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6^e. — Sommaire du 22 décembre 1901.

Courrier du dimanche. — A. de Gérolles : Le Hochet. — Georges Ohnet : Le Brasseur d'affaires (suite). — V^e Henri de Bornier : La Lizardière (suite). — Félix Maire : Réception chez le Colonel (fin). — Camille Flammarion : Stella (suite). — Henry Grenet : 100 millions (suite). — Félicien Nacla : Dictionnaire rustique (suite). — Petite correspondance.

Dictionnaire des sciences

La 8^{me} et la 9^{me} séries du Dictionnaire général des Sciences théoriques et appliquées de PRITAT-DESCHANEL et FOCILLON, entièrement refondu par MM. Jules GAY et Louis MANGIN, paraissent aujourd'hui chez MM. GARNIER frères, éditeurs à Paris, 6, rue des Saints-Pères.

Nous n'avons pas à faire l'éloge de cet important ouvrage qui contient, sous une forme si intéressante le résumé de toutes les connaissances humaines, et nous regrettons que le cadre trop restreint d'un simple article de journal ne nous permette pas une étude approfondie des matières traitées dans les deux séries dont nous annonçons la publication. Nous nous bornerons, en conséquence, à recommander aux chimistes les mots : barium, base, basique, bauxite, benzine, benzoate, bismuth, etc. ; aux naturalistes, les mots batraciens, bécasse, bec-fines, bécune, belette, bernacle, bison ; aux botanistes, les articles barsaldella, barringtonia, baselle, baslie, begonia, begonia-cées, belladone, bartholletta, bétonie, bigarradié, bigarreau, etc. ; aux marins et aux ingénieurs, les termes bateaux, bâtiments ; aux militaires, les mots batterie, blockaus ; aux cultivateurs, les articles si documentés, machines à battre, blé, betterave, bois, bœuf, etc. ; à tous ceux qui aiment le sport de la bicyclette, le mot bicycle ; les ménagères elles-mêmes liront avec fruit l'article blanchissage ; enfin, nous recommandons à tout le monde la lecture de l'étude consacrée à la bière, cette boisson si fortifiante et si hygiénique dont la consommation tend à se généraliser de plus en plus dans notre pays.

La partie typographique de l'ouvrage, comme toutes les productions de la maison GARNIER frères, est également l'objet d'un soin tout particulier, aussi ne sommes nous point surpris que le Dictionnaire général des Sciences théoriques et appliquées ait été, dès son début, accueilli par le grand public, avec une faveur qui ne fait que s'accroître au fur et à mesure de sa publication.

Le propriétaire-gérant : A. COUÉSLANT.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert. 2^o en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

- | | |
|--|--|
| 1 ^o DE PARIS à TOURS. | Premières livraisons d'une collection qui sera continuée |
| 2 ^o DE TOURS à NANTES. | |
| 3 ^o DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements. | |
| 4 ^o D'ORLÉANS à LIMOGES. | |
| 5 ^o DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore. | |
| 6 ^o DE St-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal. | |

Voyage circulaire en Bretagne

A prix très réduits

La Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, en vue de faciliter les excursions en Bretagne, délivre toute l'année dans toutes les gares du réseau d'Orléans, aux prix très réduits de 65 francs en 1^{re} classe et de 50 francs en 2^e classe, des billets circulaires, valables 30 jours, comprenant le tour de la presqu'île :

Rennes, Saint-Malo-St-Servan, Dinard, St-Brieuc, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Saveuay, le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Redon et Rennes.

Le voyageur partant d'un point quelconque pour aller rejoindre cet itinéraire, pourra obtenir dans ce but et sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, un billet de parcours complémentaire de la classe du billet circulaire, et comportant une réduction de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

La même réduction lui sera accordée après

l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point qu'il aura choisi.

NOTA. — Le voyage circulaire peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour : Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Monttréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre **OMÉGA**

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr. Or 125 fr.